



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU
25 FEVRIER 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt cinq février deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard Ramond, et à la suite de la distribution faite par Monsieur le Maire le 19 février 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE

REPRESENTES : Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

ABSENT : Fabrice MATTEI

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-015	Urbanisme Acquisition des parties communes du lotissement Les Villageoises- parcelle AK 240
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération n°91-54 du 4 juillet 1991, le Conseil Municipal a décidé le classement des VRD et espaces verts du lotissement Les Villageoises dans le domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 08/03/2016
Reçu en préfecture le 08/03/2016
Affiché le
ID : 013-211300504-20160225-DB2016_015-DE

Cependant, cette délibération n'a été suivie d'aucun acte juridique opérant leur transfert de propriété au profit de la commune.

L'ASL « Les Villageoises », propriétaire de ces équipements, a sollicité la commune afin qu'il soit procédé à la signature d'un acte authentique de cession.

Monsieur le Maire précise que les frais notariés seront partagés entre la commune et l'ASL « Les Villageoises ».

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

Accepte l'acquisition à l'euro symbolique des VRD et espaces verts du lotissement « Les Villageoise », cadastrés section AK n° 240


Autorise Monsieur le Maire, ou le premier adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié et tous documents nécessaires

Dit que les frais notariés seront partagés entre la commune et l'ASL « Les Villageoises » à raison de moitié chacun.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme


Le Maire de Lambesc,
Bernard RAMOND